

**CALL FOR INTEREST - Midwifery Student on the CAM Board of Directors- deadline October 4, 2019**

**APPEL AUX INTÉRESSÉES - Étudiante sage-femme au conseil d'administration de l'ACSF- date limite le 4 octobre 2019**

## **Midwifery Student on the CAM Board of Directors CALL FOR INTEREST**

### **BACKGROUND**

The Canadian Association of Midwives (CAM) and the National Aboriginal Council of Midwives (NACM) are the national organizations representing midwives and the profession of midwifery in Canada. In partnership, NACM and CAM provide leadership and advocacy for accessible, autonomous, and publicly funded midwifery. We promote the vital role of midwives in sexual, reproductive, and newborn health. Our work is grounded in equity, respectful care, informed choice, self-determination, and reproductive justice. We advocate for community-responsive midwifery and contribute to progressive health policy in Canada, and internationally.

### **CAM BOARD COMPOSITION**

The CAM Board is composed of four (4) Executive members (President, Vice President, Secretary and Treasurer), one representative of each provincial/territorial midwifery association, a representative of the National Aboriginal Council of Midwives (NACM) and a student representative.

**The Student Midwives Association of Canada (SMAC) is currently accepting applications for the position of midwifery student representative to participate on the CAM Board for a one-year term.**

The student's role is to contribute a student perspective to the discussions of the Board. The successful candidate will be an active member of the Board, contribute to discussions and participate on internal committees where student input is required.

### **TERM**

The student representative will participate on the CAM Board for a one (1) year term.

### **ELIGIBILITY**

- The successful candidate must be a member in good standing of their provincial/territorial midwifery association or of the National Aboriginal Council of Midwives (NACM).
- The candidate must be interested in participating in the Student Midwives Association of Canada (SMAC).
- The candidate must be enrolled in a recognized midwifery education program.
- The candidate must be over 18 years of age.
- Bilingualism is a strong asset but all meetings are conducted in English.
- The role of student representative will vary geographically from year to year, to allow midwifery students across the country equal access to the opportunity.

### **RESPONSIBILITIES**

As a CAM Board member, the student representative is expected to participate at Board teleconference meetings every 6 to 8 weeks, at the annual in person CAM Board Intensive and at the Annual General Meeting. The student representative will also be expected to attend regular SMAC teleconference meetings in order to maintain a connection with the interests of student midwives across Canada. Travel and accommodation costs for the annual in person meetings and all teleconference costs will be covered by CAM.

**Key Dates in 2019-2020:**

## Board meetings

- 6 to 8 teleconference meetings per year.
- In-person Board Intensive & CAM Conference: October 20 – 25, 2019 in Gatineau, Quebec.

## SELECTION PROCESS

Applications will be reviewed by a SMAC selection committee and/or Executive Committee and notification will be sent to candidates within two (2) weeks of the application deadline.

## APPLICATIONS

Interested candidates should apply by forwarding the following documents:

- Curriculum Vitae or Resume
- Letter of expression of interest
- Proof of enrollment in a midwifery education program
- Letter of support from a faculty member (not mandatory but would be an asset)

Please forward all applications by email: [admin@canadianmidwives.org](mailto:admin@canadianmidwives.org)

**Deadline for applications is October 4<sup>th</sup>, 2019.**

---

## Étudiante sage-femme au conseil d'administration de l'ACSF APPEL AUX INTÉRESSÉS

### CONTEXTE

L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) et le National Aboriginal Council of Midwives (NACM) sont les organisations nationales qui représentent les sages-femmes et leur profession au Canada. Ensemble, le NACM et l'ACSF assurent le leadership et la promotion des services de sages-femmes accessibles, autonomes et financés par l'État. Nous préconisons le rôle essentiel des sages-femmes en ce qui concerne la santé sexuelle, reproductive et néonatale. Notre travail est fondé sur l'équité, les soins respectueux, le choix éclairé, l'autodétermination et la justice reproductive. Nous appuyons une pratique sage-femme qui répond aux besoins des communautés et contribuons aux politiques progressistes en matière de santé au Canada et à l'étranger.

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACSF

Le conseil d'administration de l'ACSF est formé de quatre membres exécutifs (présidente, vice-présidente, secrétaire et trésorière), d'une représentante de l'association de sages-femmes de chaque province et territoire, d'une représentante du *National Aboriginal Council of Midwives* (NACM) et d'une représentante des étudiantes en pratique sage-femme.

L'Association canadienne des étudiant(e)s en pratique de sage-femme (ACÉPS) accepte actuellement les candidatures pour le poste de représentante des étudiantes en pratique sage-femme qui siègera au conseil d'administration de l'Association pour un mandat d'un an.

Le rôle de l'étudiante consiste à apporter le point de vue « étudiant » aux discussions du conseil. La candidate retenue sera une membre active du conseil, prendra part aux discussions et participera à des comités internes lorsque l'avis d'une étudiante est requis.

## **MANDAT**

Le mandat de la représentante des étudiantes au conseil d'administration est d'une durée d'un an.

## **ADMISSIBILITÉ**

- La candidate retenue doit être membre en bonne et due forme de l'association de sages-femmes de sa province ou de son territoire ou du *National Aboriginal Council of Midwives* (NACM).
- La candidate doit être intéressée à participer à l'Association des sages-femmes étudiantes du Canada (ACÉPS /SMAC).
- Elle doit être membre de l'Association canadienne des étudiant(e)s en pratique de sage-femme (ACÉPS).
- Elle doit être inscrite à un programme de formation en pratique sage-femme reconnu.
- Elle doit être âgée de plus de 18 ans.
- Le bilinguisme est un atout, par contre, les réunions du C.A. sont menées en anglais. Des candidates bilingues seraient préférées.
- La provenance de la candidate changera d'année en année pour permettre l'accès égal aux étudiantes sage-femme de partout au Canada.

## **RESPONSABILITÉS**

À titre de membre du conseil d'administration de l'ACSF, la représentante des étudiantes doit participer aux téléconférences (toutes les six à huit semaines) et participer en personne à la réunion intensive du conseil d'administration de l'ACSF ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle. La représentante des étudiantes doit aussi participer aux téléconférences de l'ACÉPS pour connaître les intérêts des étudiantes partout au Canada. Les frais d'hébergement et de déplacement pour les réunions annuelles en personne ainsi que tous les frais de téléconférence sont couverts par l'ACSF.

## **Dates à retenir en 2019 :**

Réunions du conseil d'administration

- Réunions par téléconférence 6 à 8 fois par année.
- Réunion intensive du conseil et le congrès de l'ACSF en personne : du 20 au 25 octobre 2019, à Gatineau, Québec

## **PROCESSUS DE SÉLECTION**

Les demandes seront examinées par un comité de sélection de l'ACÉPS et/ou par le comité exécutif. Un avis sera envoyé aux candidates dans un délai de deux semaines suivant la date limite de présentation des candidatures.

## **PRÉSENTATION DES CANDIDATURES**

Les candidates intéressées doivent présenter leur candidature en fournissant les documents suivants :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Preuve d'inscription à un programme de formation en pratique sage-femme
- Lettre de recommandation d'un membre de la faculté (facultative, mais un atout)

Veuillez transmettre votre demande par courriel à l'adresse suivante : [admin@canadianmidwives.org](mailto:admin@canadianmidwives.org)

**La date limite pour la présentation des candidatures est le 4 octobre 2019.**

**À noter :** les termes utilisés au masculin ou au féminin comprennent tous les genres.